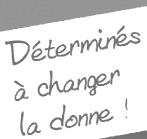
N° 81 Mars 2013

L'école publique en Haute-Marne



Déposé le 13/03/2013







Page 1: édito

Page 2 : Conflits et violences, enquête de

Debarbieux

Page 3: CHSCT du 1er février

Page 4: CTSD du 24 février, Mouvement

Alors on fait quoi ?

Avant il y avait Sarkozy et aucun espoir. On a gardé nos forces pour après. Puis, il y a eu Hollande et l'espoir de jours meilleurs, on attendait. Maintenant il y a toujours Hollande et la désillusion... On garde encore nos forces, mais pour quand? 2014? Quand nos maires ne pourront plus reporter l'application du décret sur les rythmes? Quand va-t-on enfin réagir tous ensemble au lieu de râler chacun dans son coin? Quand va-t-on assumer et exiger haut et fort que nos revendications soient prises en compte? Le SNUipp réussira avec le soutien effectif des collè-

Nos conditions de travail ne

sont peut-être encore pas assez difficiles ? Elles le sont en tout cas pour certain(e)s même en Haute-Marne et le seront de plus en plus. La Réunion d'Info de Saint-Dizier a permis de rencontrer des collègues à bout et a été à l'origine du rassemblement réussi du 12 février à Saint-Dizier. Le SNUipp-FSU 52, qui souhaite une poursuite de l'action et a appelé à la grève, n'avait initialement pas prévu de réitérer un rassemblement à minima comme ceux des 23 et 31 janvier à Chaumont... Et pourtant, c'est bien grâce à l'action nationale du 31 que le gouvernement est revenu sur la journée de carence!

Emparons-nous des moyens qui nous sont donnés. Pour faire connaître les difficultés de nos conditions de travail, une première étape : les registres santé et sécurité. A remplir d'urgence! Et le prochain rendez-vous, à Paris* pour une manifestation nationale le samedi 6 avril.

Cathy Castel



Plus d'infos sur le site du SNUipp-FSU 52 : snu52@snuipp.fr



SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
http://52.snuipp.fr



L'école publique en Haute-Marne : supplément gratuit au bulletin trimestriel du SNUipp Haute-Marne

Directeur de publication et composition : Sylvie Leblanc -ISSN : 1246 399 X - CPPAP 0615S 07374 - Imprimé par nos soins

ISSN : 1246 399 X - CPPAP 0615S 07374 - Imprimé par nos soins Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Haute-Marne. Conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 08.01.1978, le droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant peut s'exercer sur simple demande en vous adressant au SNUipp 52. Si vous refusez que des informations vous concernant soient publiées sur le journal ou sur le site, faites-le nous savoir par <u>courrier</u>.

Conflits et violences en hausse

Analyse des conflits traités en 2011-2012 par l'Autonome de Solidarité Laïque

Si toutes les situations de conflits ne sont pas traitées par le biais de l'Autonome de Solidarité, ces chiffres sont cependant révélateurs. Parus sur le site de l'ASL en novembre 2012, ils donnent un éclairage intéressant sur les conflits et la violence que nous subissons.

Petites violences physiques et verbales en hausse!

- + 16 % des demandes de protection juridiques liées à agressions verbales (insultes, menaces et propos calomnieux).
- + 1,4 % des agressions physiques légères.
- Il s'agit de petits faits, parfois récurrents, qui font que le métier d'enseignant peut devenir prégnant et difficile.

Directeurs et chefs d'établissement les plus exposés :

6,4 % des adhérents mais impliqués dans **23,4** % des conflits...

Les enseignants du primaire en première ligne :

59,8 % des dossiers concernent le premier degré 27,9 % le second degré 4,4 % les lycées professionnels

Harcèlement

+0,2 % pour les dossiers de harcèlement.

En 2011-2012, 9,2% des dossiers portaient sur des signalements de harcèlement, qui constitue le deuxième type de risque signalé. Parmi ces dossiers, 70% des dossiers engageaient les personnels entre eux (entre collègues ou hiérarchie), contre 30% des cas impliquant les responsables légaux et élèves.

S'il ne s'agit pas, très souvent, de harcèlement avéré tels que la Loi le conçoit, les situations qui sont déclarées aux ASL sont généralement des situations de souffrance, non dites, non entendues, non traitées. La seule possibilité pour être entendu qui est alors « l'appel à la justice » risque d'aboutir à un rejet. Des procédures alternatives sont alors favorables. Si les conditions du harcèlement sont réunies, alors des actions en justice doivent être engagées.

Hausse sensible des conflits avec la hiérarchie :

+ 3,33 % concernant principalement des cas de harcèlement moral.

« L'école : entre bonheur et ras-le-bol »

La publication récente d'une enquête sur la violence dans le second degré renvoie à celle concernant le 1^{er} degré, pilotée elle aussi par Eric Debarbieux et parue en septembre 2012.

Peu de surprise dans les résultats mais l'avantage d'une enquête qui les officialise.

Cette enquête révèle que **26%** des personnels se déclarent « victimes très occasionnelles » et **8,3%** « victimes répétées ».

Ces violences sont surtout verbales et viennent principalement des parents.

34,3% des directeurs à décharge complète ont subi des insultes de parents.

37% des personnels interrogés ont eu au cours de l'année des problèmes fréquents avec des enfants « gravement perturbés ».

CHSCT du 1^{er} février 2013

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail

Le second CHSCT de l'année s'est réuni avec la présence en visioconférence de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail, M. Hourriez qui a pu apporter ainsi certaines réponses et son point de vue expérimenté.

Alors qu'au niveau académique, l'accent est mis sur la mise en place d'une médecine de prévention et des Documents Uniques de Prévention des Risques, au niveau départemental, ces documents existants, c'est sur la mise en place des registres et des visites que le travail du CHSCT va principalement porter.

Le point sur les groupes de travail :

Le **groupe de travail « registres »** avait pour objectif la mise en place des nouveaux registres « Santé et Sécurité » et « Dangers graves et imminents ». Ce groupe a travaillé sur la procédure de recueil des informations consignées dans les registres avec le souci que toutes les situations soient bien prises en compte et étudiées.

Il a été aussi décidé de l'accompagnement de la diffusion des registres aux directeurs (par l'ien et le conseiller ou assistant de prévention), directeurs qui ont dû ensuite retransmettre l'information dans leur école.

Ce groupe de travail va poursuivre sa réflexion sur les moyens de donner une (in)formation directe à chaque personnel sur les différentes procédures liées à la santé et la sécurité au travail. Des documents écrits seront régulièrement joints au bulletin de paie mais ne remplacent pas une formation sur le sujet.

Le **groupe de travail « violences »** travaille selon 2 axes : traitement et prévention. Après avoir établi un recueil des différents types de violences subies par les enseignants, un premier travail est en cours pour fournir aux équipes des procédures d'urgence. En parallèle, une réflexion est ouverte sur la prévention, vaste sujet...

N'hésitez pas à nous faire part de vos témoignages et vos idées sur la question.

Le groupe de travail « visites d'écoles et établissements » se réunira en février et une première visite doit avoir lieu avant les vacances de Pâques.

Accidents du travail:

Le relevé des accidents du travail montre que les risques psychosociaux apparaissent encore peu alors qu'ils y ont toute leur place.

Ce relevé (anonymé) est la base d'une véritable action de prévention.

A notre demande, le conseiller de prévention sera destinataire de toutes les déclarations d'accident de travail et les transmettra au CHSCT.

« L'école : entre bonheur et ras-le-bol » suite

La hiérarchie et les relations humaines au sein de l'éducation nationale y sont également très critiqués.

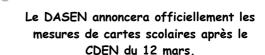
Quant aux propositions ...

Là où les auteurs de l'enquête recommandent, pour « arrêter l'amateurisme », de « libérer du temps pour libérer la vie d'équipe et la communication avec les familles », de « mieux former les personnels à leur métier », « adapter le rôle et la formation des personnels spécialisés" et « tendre vers un autre modèle pour les relations humaines ».

Le ministre propose... des guides pour améliorer le climat scolaire... Bonne lecture!

CTSD du 24 février

Carte scolaire, dispositif Plus de Maître que de classes



Avec une prévision de 300 élèves en moins à la rentrée 2013, le DASEN estime que le département ne s'en sort pas trop mal en n'ayant pas de postes à rendre. En effet, cela aurait pu correspondre à 15 postes en moins. (Cf la dotation académique de 10 postes, répartis entre la Marne (+6) et l'Aube (+4)qui, eux, voient leurs effectifs augmenter). Un contexte favorable donc pour notre nouveau DASEN...

C'est principalement la déclinaison de la circulaire sur la Scolarisation des enfants de moins de trois ans qui a guidé ses choix pour la carte scolaire. Si aucun poste n'a été créé spécifiquement, une seule des 15 écoles maternelles sous le seuil de fermeture a été touchée, n'accueillant pas les moins de trois ans (volonté de la commune de Bologne d'investir dans l'accueil de la petite-enfance). Nous avons quand même relevé que le choix ne devait pas être dicté par les municipalités...

17 écoles élémentaires et 33 primaires seront également sous le seuil de fermeture à la rentrée 2013.

7 fermetures ont finalement été annoncées :

- Bologne maternelle
- Foulain primaire
- Vecqueville primaire
- Chalindrey (Curie-Ferry) primaire
- Prauthoy primaire
- Rolampont primaire
- Villars-Santenoge élémentaire (fermeture de l'école)

5 ouvertures:

- Bologne élémentaire
- Chamarandes-Choignes primaire
- Nogent (Baudon-Rostand) élémentaire
- Langres (Les Ouches) primaire
- Saint-Geosmes primaire (conditionnelle)

4 postes seront créés spécifiquement pour le dispositif *Plus de maître que de classes* : 2 à Saint-Dizier, 1 à Joinville, 1 à Chaumont. Le DASEN souhaite "avancer prudemment" dans la mise en place de ce dispositif. Chaque poste correspondra à 4 écoles de RRS. Ce sont les écoles qui élaboreront le projet, en accord avec l'ien. Nous avons insisté sur l'importance que les écoles soient partie prenante du projet d'intervention du "Maître supplémentaire".

Un entretien sera prévu pour les postulants puis une affectation au barème. Le DASEN souhaite en effet vérifier que les collègues qui postulent ont pris la mesure du projet d'intervention... Nous nous sommes opposés à ce mode de profilage de ces postes et avons revendiqué qu'ils soient proposés à tous au mouvement.

MOUVEMENT

La circulaire du mouvement devrait être communiquée fin mars. Grâce à l'intervention des délégués SNUipp des 4 départements, l'harmonisation académique des règles du mouvement est reportée à 2014

Ouverture de SIAM pour la saisie des vœux du 2 avril au 20 avril.

PERMUTATIONS

11 collègues vont pouvoir partir de Haute-Marne (5 vers l'Aube, 1 Paris, 1 Loire-Atlantique, 1 Yonne, 1 Lot, 1 Guyane, 1 Réunion) et 11 collègues vont entrer.